

Les surplus de matière ligneuse observés en 1970 sont désormais disparus. On prévoit des ruptures d'approvisionnement à plus ou moins brève échéance si des mesures énergiques ne sont pas mises de l'avant, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Bien que la problématique relative aux feuillus puisse être critique dans certaines régions (Témiscamingue, Outaouais et Montréal), la plus grande partie de la structure forestière du Québec repose sur la transformation des résineux, dont particulièrement le sapin, les épinettes et le pin gris.<sup>(1)</sup>

Ainsi, sur la base du principe du rendement soutenu,<sup>(2)</sup> en tenant compte des résultats escomptés dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du fait que les pratiques actuelles de récolte ne favorisent pas le prélèvement de tous les peuplements pendant l'exploitation, la possibilité réelle de coupe en résineux au Québec se situe à 22,0 millions de m<sup>3</sup> annuellement. Cette valeur est pondérée en fonction de retrait du 3,7 millions de m<sup>3</sup> provenant d'un territoire appelé "zone pâte", qui n'a pas été exploité jusqu'ici à cause de son inaccessibilité. De plus, certains phénomènes susceptibles d'entraîner une diminution du volume disponible ou de la superficie productive n'ont pas encore été comptabilisés. Il en est ainsi du phénomène des "gentlemen farmers" en forêt privée et des pertes temporaires de superficies à cause des modes de récolte mécanisée (jetées, centres de tronçonnage, lieux d'ébranchage, etc.), qui représentent en moyenne 14 % de la superficie des assiettes de coupe.<sup>(3)</sup>

Par ailleurs, il faut ajouter que grâce aux travaux d'aménagement réalisés jusqu'à maintenant par le MER, 5 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires peuvent être récoltés annuellement. Donc, la possibilité réelle de récolte de résineux au Québec s'établit à 27,0 millions de m<sup>3</sup> par année. Ainsi, selon le principe du rendement soutenu, non seulement le

---

(1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1984), p. 84-85.

(2) Rendement soutenu: production à perpétuité d'une même quantité de bois obtenue annuellement d'une forêt.

(3) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1984), p. 86-87.